

Séance du lundi 7 novembre 2016

Date de Convocation : vendredi 28 octobre 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2016.11.10 - Finances - Exercice 2016 - Décision modificative n° 2

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Guillaume LACROIX, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Sébastien GUERAUD, Julien LE GLOU, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Pierre LURIN, Catherine MAITRE, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Sara TAROUAT-BOUTRY, Annick VEILLEROT, Jacques VIEILLE

Excusés ayant donné procuration :

Pascale BONNET SIMON à Catherine MAITRE, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Eric DUCLOS à Laurence PERRIN-DUFOUR, Fabien MARECHAL à Pierre LURIN, Ouadie MEHDI à Sylviane CHENE, Georges RAVAT à Pauline FROPPIER

Secrétaire de séance : Charline LIOTIER

Rapporteur : Jean-Marc GERLIER

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Il est indiqué à l'assemblée que tout mandatement nécessite l'existence d'une ligne de crédit correspondante et que celle-ci soit suffisamment pourvue.

De même, il est précisé que suivant l'article L 2312-2 du Code général des collectivités territoriales stipulant que "hors les cas où l'assemblée délibérante a spécifié que les crédits sont spécialisés par articles", les crédits sont votés par chapitres.

En application des dispositions ci-dessus, le niveau de vote du budget principal ville et des budgets annexes : eau, assainissement, aéroport, parcs de stationnement et services funéraires se situe au niveau du chapitre.

Motivation et opportunité de la décision

Pour ces motifs, il est nécessaire de prendre une délibération décidant des mouvements de crédits tels qu'analysés et développés dans les tableaux ci-annexés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU les articles L2121-29 et L2312-2 du code général des collectivités territoriales,
VU l'avis favorable émis par la commission administration générale - coordination - mutualisation / finances, ressources humaines dans sa réunion du 28 octobre 2016,

A L'UNANIMITE des votants (31 voix), 8 abstentions (Le groupe d'Union de la Droite et du Centre) et M. BUISSON (Bleu Marine Bourg-en-Bresse)

DECIDE d'opérer les mouvements de crédits tels qu'analysés et développés dans les tableaux annexés à la présente délibération dont les totaux correspondent aux sommes indiquées ci-dessous.

Le total de ces mouvements s'élève à :

Budget ville :		
	section de fonctionnement	+ 61 840,00 €
	section d'investissement	+ 275 780,00 €
Budget eau :		
	section de fonctionnement	+ 88 110,00 €
	section d'investissement	+ 181 960,00 €
Budget assainissement :		
	section de fonctionnement	+ 235 840,00 €
	section d'investissement	- 228 330,00 €
Budget aérodrome :		
	section de fonctionnement	- 2 380,00 €
	section d'investissement	- 6 660,00 €
Budget parcs de stationnement :		
	section de fonctionnement	- 50 550,00 €
	section d'investissement	- 432 410,00 €
Budget services funéraires :		
	section de fonctionnement	+ 60,00 €